



Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

NOR :AGRT0913305A

**ARRETE du 3 juillet 2009
portant nomination et titularisation au grade d'Attaché principal de 1ère classe d'un
fonctionnaire du corps administratif supérieur de l'Etablissement national
des produits de l'agriculture et de la mer et de l'Agence de services et de paiement ;**

Le Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le code rural, livre VI, titre II ;

Vu le décret n° 97-892 du 1^{er} octobre 1997 modifié fixant le statut particulier des fonctionnaires des cadres supérieurs de l'Office national interprofessionnel des grandes cultures et de l'Agence unique de paiement ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 1997 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à certains fonctionnaires des cadres supérieurs de l'Office national interprofessionnel des céréales ;

Vu l'arrêté du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer en date du 3 juillet 2009 fixant, au titre de l'année 2009, le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'Attaché Principal de 1^{ère} classe ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Madame Michèle LAFITAN, du corps administratif supérieur de FranceAgriMer et de l'ASP est nommée et titularisée dans le grade d'Attaché principal de 1ère classe à FranceAgriMer à compter du 1^{er} janvier 2009 dans les conditions suivantes :

Situation Ancienne : Grade : Attaché principal de 2ème classe

Echelon : 6ème le 03/10/1997

Indice brut : 821 - **Indice majoré :** 673

Reliquat d'ancienneté : 2 ans 4 m 23 j

Situation nouvelle : Grade : Attaché principal de 1ère classe

Echelon : 1er le 01/01/2009

Indice brut : 825 - **Indice majoré** : 676

Reliquat d'ancienneté : 2 ans

Echelon : 2ème le 01/01/2009

Indice brut : 864 - **Indice majoré** : 706

Compte tenu du reliquat suscité

Article 2

Le Chef du service des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Montreuil, le 3 juillet 2009

Le Directeur général

Fabien BOVA



Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

NOR : AGRT0913311A

ARRETE du 3 juillet 2009 portant nomination et titularisation au grade d'Attaché principal de 1ère classe d'un fonctionnaire du corps administratif supérieur de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et de l'Agence de services et de paiement ;

Le Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le code rural, livre VI, titre II ;

Vu le décret n° 97-892 du 1^{er} octobre 1997 modifié fixant le statut particulier des fonctionnaires des cadres supérieurs de l'Office national interprofessionnel des grandes cultures et de l'Agence unique de paiement ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 1997 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à certains fonctionnaires des cadres supérieurs de l'Office national interprofessionnel des céréales ;

Vu l'arrêté du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer en date du 3 juillet 2009 fixant, au titre de l'année 2009, le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'Attaché Principal de 1^{ère} classe ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Madame Antoinette MANOUSSO, du corps administratif supérieur de FranceAgriMer et de l'ASP est nommée et titularisée dans le grade d'Attaché principal de 1ère classe à FranceAgriMer **à compter du 1^{er} janvier 2009** dans les conditions suivantes :

Situation Ancienne : Grade : Attaché principal de 2ème classe

Echelon : 6ème le 14/12/2007

Indice brut : 821 - **Indice majoré :** 673

Reliquat d'ancienneté : Néant

Situation nouvelle : Grade : Attaché principal de 1ère classe

Echelon : 1er le 01/01/2009

Indice brut : 825 - **Indice majoré** : 676

Reliquat d'ancienneté : 1 an 9 j

Echelon : 2ème le 22/12/2009

Indice brut : 864 - **Indice majoré** : 706

Compte tenu du reliquat suscité

Article 2

Le Chef du service des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Montreuil, le 3 juillet 2009

Le Directeur général

Fabien BOVA



Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

NOR : AGRT0913313A

ARRETE du 3 juillet 2009 portant nomination et titularisation au grade d'Attaché principal de 1ère classe d'un fonctionnaire du corps administratif supérieur de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et de l'Agence de services et de paiement ;

Le Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le code rural, livre VI, titre II ;

Vu le décret n° 97-892 du 1^{er} octobre 1997 modifié fixant le statut particulier des fonctionnaires des cadres supérieurs de l'Office national interprofessionnel des grandes cultures et de l'Agence unique de paiement ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 1997 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à certains fonctionnaires des cadres supérieurs de l'Office national interprofessionnel des céréales ;

Vu l'arrêté du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer en date du 3 juillet 2009 fixant, au titre de l'année 2009, le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'Attaché Principal de 1^{ère} classe ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Monsieur Christian CORDELLIER, du corps administratif supérieur de FranceAgriMer et de l'ASP est nommé et titularisé dans le grade d'Attaché principal de 1ère classe à FranceAgriMer à compter du 1^{er} janvier 2009 dans les conditions suivantes :

Situation Ancienne : Grade : Attaché principal de 2ème classe

Echelon : 6ème le 03/10/1997

Indice brut : 821 - **Indice majoré :** 673

Reliquat d'ancienneté : Néant

Situation nouvelle : Grade : Attaché principal de 1ère classe

Echelon : 1er le 01/01/2009

Indice brut : 825 - **Indice majoré** : 676

Reliquat d'ancienneté : 2 ans

Echelon : 2ème le 01/01/2009

Indice brut : 864 - **Indice majoré** : 706

Compte tenu du reliquat suscité

Article 2

Le Chef du service des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Montreuil, le 3 juillet 2009

Le Directeur général

Fabien BOVA



Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

NOR : AGRT0913312A

ARRETE du 3 juillet 2009 **portant nomination et titularisation au grade d'Attaché principal de 1ère classe d'un** **fonctionnaire du corps administratif supérieur de l'Etablissement national** **des produits de l'agriculture et de la mer et de l'Agence de services et de paiement ;**

Le Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Sur proposition du Président directeur général de l'Agence de Services et de paiement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le code rural, livre VI, titre II ;

Vu le décret n° 97-892 du 1^{er} octobre 1997 modifié fixant le statut particulier des fonctionnaires des cadres supérieurs de l'Office national interprofessionnel des grandes cultures et de l'Agence unique de paiement ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 1997 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à certains fonctionnaires des cadres supérieurs de l'Office national interprofessionnel des céréales ;

Vu l'arrêté du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer en date du 3 juillet 2009 fixant, au titre de l'année 2009, le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'Attaché Principal de 1^{ère} classe ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Monsieur Yves HOCHET, du corps administratif supérieur de FranceAgriMer et de l'ASP est nommé et titularisé dans le grade d'Attaché principal de 1ère classe à l'ASP à compter du **1^{er} janvier 2009** dans les conditions suivantes :

Situation Ancienne : Grade : Attaché principal de 2ème classe

Echelon : 5ème le 18/04/2006

Indice brut : 759 - **Indice majoré** : 626

Reliquat d'ancienneté : Néant

Situation nouvelle : Grade : Attaché principal de 1ère classe

Echelon : 1er le 01/01/2009

Indice brut : 825 - **Indice majoré** : 676

Reliquat d'ancienneté : 6 mois 7 jours (dont 2 mois bonif 2006-2008)

Article 2

Le Chef du service des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Montreuil, le 3 juillet 2009

Le Directeur général

Fabien BOVA



Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

NOR : AGRT0913324A

ARRETE du 3 juillet 2009 portant nomination et titularisation au grade d'Attaché principal de 1ère classe d'un fonctionnaire du corps administratif supérieur de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et de l'Agence de services et de paiement ;

Le Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le code rural, livre VI, titre II ;

Vu le décret n° 97-892 du 1^{er} octobre 1997 modifié fixant le statut particulier des fonctionnaires des cadres supérieurs de l'Office national interprofessionnel des grandes cultures et de l'Agence unique de paiement ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 1997 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à certains fonctionnaires des cadres supérieurs de l'Office national interprofessionnel des céréales ;

Vu l'arrêté du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer en date du 3 juillet 2009 fixant, au titre de l'année 2009, le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'Attaché Principal de 1^{ère} classe ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Monsieur Gérard THOMAS, du corps administratif supérieur de FranceAgriMer et de l'ASP est nommé et titularisé dans le grade d'Attaché principal de 1ère classe à FranceAgriMer à compter du 1^{er} janvier 2009 dans les conditions suivantes :

Situation Ancienne : Grade : Attaché principal de 2ème classe

Echelon : 6ème le 07/07/2007

Indice brut : 821 - **Indice majoré** : 673

Reliquat d'ancienneté : Néant

Situation nouvelle : Grade : Attaché principal de 1ère classe

Echelon : 1er le 01/01/2009

Indice brut : 825 - **Indice majoré** : 676

Reliquat d'ancienneté : 1 an 3 m 27 j (dont 1 m bonif 2007)

Echelon : 2ème le 04/09/2009

Indice brut : 864 - **Indice majoré** : 706

Compte tenu du reliquat suscité

Article 2

Le Chef du service des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Montreuil, le 3 juillet 2009

Le Directeur général

Fabien BOVA



Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

NOR : AGRT0913322A

ARRETE du 3 juillet 2009
portant nomination et titularisation au grade d'Attaché principal de 1ère classe d'un
fonctionnaire du corps administratif supérieur de l'Etablissement national
des produits de l'agriculture et de la mer et de l'Agence de services et de paiement ;

Le Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Sur proposition du Président directeur général de l'Agence de Services et de paiement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le code rural, livre VI, titre II ;

Vu le décret n° 97-892 du 1^{er} octobre 1997 modifié fixant le statut particulier des fonctionnaires des cadres supérieurs de l'Office national interprofessionnel des grandes cultures et de l'Agence unique de paiement ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 1997 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à certains fonctionnaires des cadres supérieurs de l'Office national interprofessionnel des céréales ;

Vu l'arrêté du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer en date du _____ fixant, au titre de l'année 2009, le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'Attaché Principal de 1^{ère} classe ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Monsieur Michel BERRE, du corps administratif supérieur de FranceAgriMer et de l'ASP est nommé et titularisé dans le grade d'Attaché principal de 1ère classe à l'ASP à compter du **1^{er} janvier 2009** dans les conditions suivantes :

Situation Ancienne : Grade : Attaché principal de 2ème classe

Echelon : 5ème le 28/11/2006

Indice brut : 759 - **Indice majoré :** 626

Reliquat d'ancienneté : Néant

Situation nouvelle : Grade : Attaché principal de 1ère classe

Echelon : 1er le 01/01/2009

Indice brut : 825 - **Indice majoré** : 676

Reliquat d'ancienneté : 2 mois 17 jours (dont 2 mois bonif 2007-2008)

Article 2

Le Chef du service des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Montreuil, le 3 juillet 2009

Le Directeur général

Fabien BOVA



Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

NOR : AGRT0913320A

ARRETE du 3 juillet 2009
portant nomination et titularisation au grade d'Attaché principal de 1ère classe d'un
fonctionnaire du corps administratif supérieur de l'Etablissement national
des produits de l'agriculture et de la mer et de l'Agence de services et de paiement ;

Le Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Sur proposition du Président directeur général de l'Agence de Services et de paiement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le code rural, livre VI, titre II ;

Vu le décret n° 97-892 du 1^{er} octobre 1997 modifié fixant le statut particulier des fonctionnaires des cadres supérieurs de l'Office national interprofessionnel des grandes cultures et de l'Agence unique de paiement ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 1997 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à certains fonctionnaires des cadres supérieurs de l'Office national interprofessionnel des céréales ;

Vu l'arrêté du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer en date du 3 juillet 2009 fixant, au titre de l'année 2009, le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'Attaché Principal de 1^{ère} classe ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Monsieur Michel ZUDDAS, du corps administratif supérieur de FranceAgriMer et de l'ASP est nommé et titularisé dans le grade d'Attaché principal de 1ère classe à l'ASP à compter **du 1^{er} janvier 2009** dans les conditions suivantes :

Situation Ancienne : Grade : Attaché principal de 2ème classe

Echelon : 6ème le 22/10/2006

Indice brut : 821 - **Indice majoré** : 673

Reliquat d'ancienneté : Néant

Situation nouvelle : Grade : Attaché principal de 1ère classe

Echelon : 1er le 01/01/2009

Indice brut : 825 - **Indice majoré** : 676

Reliquat d'ancienneté : 1 an 10 m 5 j (dont 3 m bonif 2006)

Echelon : 2ème le 26/02/2009

Indice brut : 864 - **Indice majoré** : 706

Compte tenu du reliquat suscité

Article 2

Le Chef du service des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Montreuil, le 3 juillet 2009

Le Directeur général

Fabien BOVA



Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

NOR : AGRT0913317A

ARRETE du 3 juillet 2009

portant nomination et titularisation au grade d'Attaché principal de 1ère classe d'un fonctionnaire du corps administratif supérieur de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et de l'Agence de services et de paiement ;

Le Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le code rural, livre VI, titre II ;

Vu le décret n° 97-892 du 1^{er} octobre 1997 modifié fixant le statut particulier des fonctionnaires des cadres supérieurs de l'Office national interprofessionnel des grandes cultures et de l'Agence unique de paiement ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 1997 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à certains fonctionnaires des cadres supérieurs de l'Office national interprofessionnel des céréales ;

Vu l'arrêté du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer en date du 3 juillet 2009 fixant, au titre de l'année 2009, le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'Attaché Principal de 1^{ère} classe ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Madame Marie-Christine BLONDEL, du corps administratif supérieur de FranceAgriMer et de l'ASP est nommée et titularisée dans le grade d'Attaché principal de 1ère classe à FranceAgriMer **à compter du 1^{er} janvier 2009** dans les conditions suivantes :

Situation Ancienne : Grade : Attaché principal de 2ème classe

Echelon : 6ème le 12/01/2006

Indice brut : 821 - **Indice majoré** : 673

Reliquat d'ancienneté : Néant

Situation nouvelle : Grade : Attaché principal de 1ère classe

Echelon : 1er le 01/01/2009

Indice brut : 825 - **Indice majoré** : 676

Reliquat d'ancienneté : 1 an 11 m 23 j

Echelon : 2ème le 08/01/2009

Indice brut : 864 - **Indice majoré** : 706

Compte tenu du reliquat suscité

Article 2

Le Chef du service des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Montreuil, le 3 juillet 2009

Le Directeur général

Fabien BOVA



Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

NOR : AGRT0913315A

ARRETE du 3 juillet 2009 portant nomination et titularisation au grade d'Attaché principal de 1ère classe d'un fonctionnaire du corps administratif supérieur de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et de l'Agence de services et de paiement ;

Le Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le code rural, livre VI, titre II ;

Vu le décret n° 97-892 du 1^{er} octobre 1997 modifié fixant le statut particulier des fonctionnaires des cadres supérieurs de l'Office national interprofessionnel des grandes cultures et de l'Agence unique de paiement ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 1997 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à certains fonctionnaires des cadres supérieurs de l'Office national interprofessionnel des céréales ;

Vu l'arrêté du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer en date du 3 juillet 2009 fixant, au titre de l'année 2009, le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'Attaché Principal de 1^{ère} classe ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Monsieur Philippe CANDAR, du corps administratif supérieur de FranceAgriMer et de l'ASP est nommé et titularisé dans le grade d'Attaché principal de 1ère classe à FranceAgriMer à compter du 1^{er} janvier 2009 dans les conditions suivantes :

Situation Ancienne : Grade : Attaché principal de 2ème classe

Echelon : 6ème le 01/01/2007

Indice brut : 821 - **Indice majoré :** 673

Reliquat d'ancienneté : Néant

Situation nouvelle : Grade : Attaché principal de 1ère classe

Echelon : 1er le 01/01/2009

Indice brut : 825 - **Indice majoré** : 676

Reliquat d'ancienneté : 1 an 6 mois

Echelon : 2ème le 01/07/2009

Indice brut : 864 - **Indice majoré** : 706

Compte tenu du reliquat suscité

Article 2

Le Chef du service des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Montreuil, le 3 juillet 2009

Le Directeur général

Fabien BOVA



Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

NOR : AGRT0913326A

**ARRETE du 3 juillet 2009
portant nomination et titularisation au grade d'Attaché principal de 1ère classe d'un
fonctionnaire du corps administratif supérieur de l'Etablissement national
des produits de l'agriculture et de la mer et de l'Agence de services et de paiement ;**

Le Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Sur proposition du Président directeur général de l'Agence de Services et de paiement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le code rural, livre VI, titre II ;

Vu le décret n° 97-892 du 1^{er} octobre 1997 modifié fixant le statut particulier des fonctionnaires des cadres supérieurs de l'Office national interprofessionnel des grandes cultures et de l'Agence unique de paiement ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 1997 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à certains fonctionnaires des cadres supérieurs de l'Office national interprofessionnel des céréales ;

Vu l'arrêté du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer en date du 3 juillet 2009 fixant, au titre de l'année 2009, le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'Attaché Principal de 1^{ère} classe ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Madame Martine PROTIN, du corps administratif supérieur de FranceAgriMer et de l'ASP est nommée et titularisée dans le grade d'Attaché principal de 1ère classe à l'ASP à compter du 1^{er} janvier 2009 dans les conditions suivantes :

Situation Ancienne : Grade : Attaché principal de 2ème classe

Echelon : 5ème le 24/08/2006

Indice brut : 759 - **Indice majoré :** 625

Reliquat d'ancienneté : Néant

Situation nouvelle : Grade : Attaché principal de 1ère classe

Echelon : 1er le 01/01/2009

Indice brut : 825 - **Indice majoré** : 676

Reliquat d'ancienneté : 4 mois 4 jours (dont 2 mois bonif 2007-2008)

Article 2

Le Chef du service des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Montreuil, le 3 juillet 2009

Le Directeur général

Fabien BOVA